



**Liste des Emplacements Réservés**

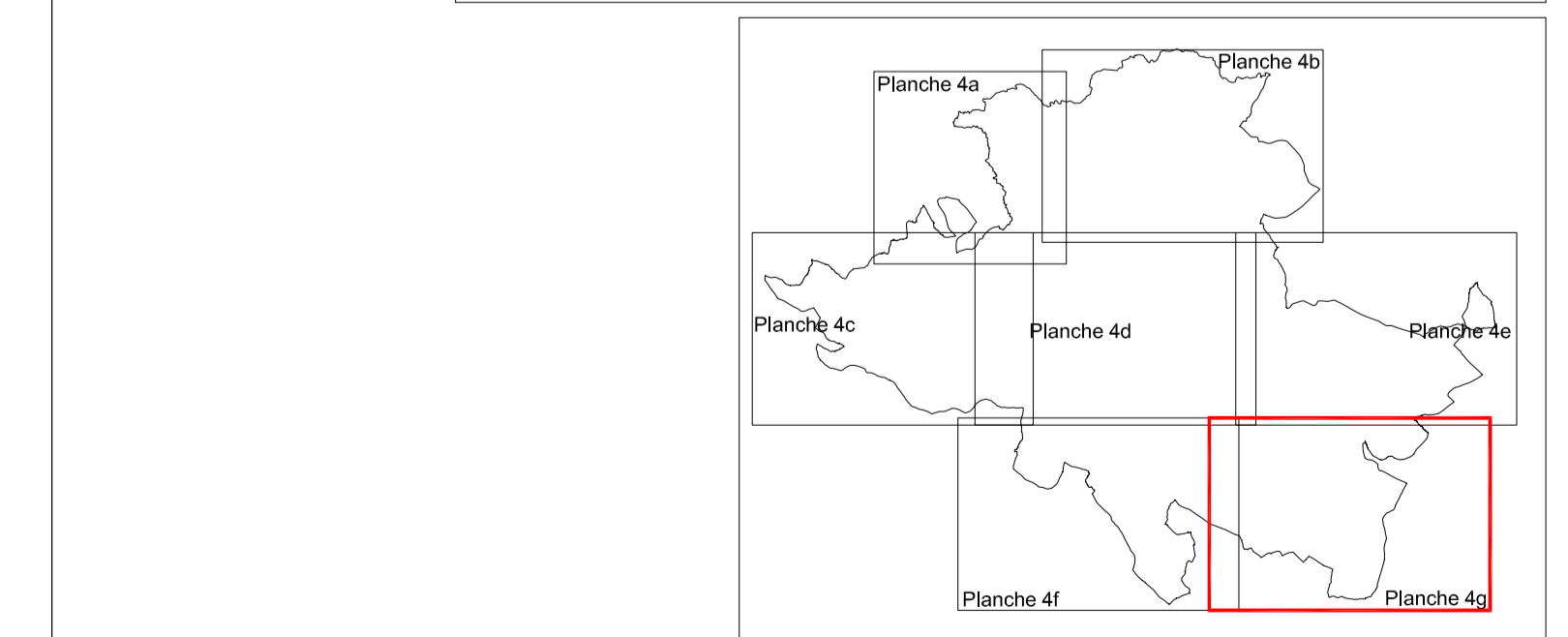
| N° de l'emplacement réservé | Objet  | Localisation           | Bénéficiaire | Superficie (en m²) |
|-----------------------------|--|------------------------|--------------|--------------------|
| 1                           | Déplacement de voie                                    | Ban St-Martin des Faux | Commune      | 803                |
| 2                           | Extension ou réaménagement et création d'espaces verts | Salles Curan           | Commune      | 4761               |

- Légende**
- Limites de zone
  - Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des OAP
  - Zones inondables - trame informative (source : DREAL)
  - Bande des 100m répétée au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Proches du Rivage répétée au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Boisés Classés
  - Bâtiments ou ensemble bâti désignés au titre de l'article L.151.11.2 du CU
  - Bâtiments isolés de patrimoine (BIM) ou autres remarquables, répétée au titre de l'article L.151.11 du CU
  - Unité Touristique Nouvelle
  - Emplacement réservé
  - Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réception associé
  - Bâtiment d'élevage agricole en projet
  - Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
  - Constructions non encadrées

Pour la nomenclature associée, se référer à l'Annexe 1 du rapport de présentation

**octeha** PREFECTURE DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE :  
**SALLES-CURAN**

**P.L.U**  
PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION DE LA REVISION

Adopté le :  
18 Octobre 2016

Approuvé le :  
\_\_\_\_\_

Exécuté le :  
\_\_\_\_\_

VISA  
Date : 23 décembre 2016  
Le Maire : Maurice CUMBEETTES

Règlement graphique  
1:5000

4g